



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

République centrafricaine

Question écrite n° 34455

## Texte de la question

M. Jean-Claude Flory attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur l'accès au traitement contre le sida en Centrafrique. Le problème de l'accès aux traitements est essentiel et souligné par l'ensemble des acteurs de la lutte antisida. Le sida constitue un drame sans précédent en Afrique parce qu'il touche les personnes en âge de travailler et d'avoir des enfants, ce qui engendre de surcroît une crise de développement social et économique majeure. Les protocoles de traitement devraient ainsi être adaptés aux conditions particulières des pays où tout, ou presque, manque. « Moins de comprimés à prendre chaque jour, moins de tests de laboratoire, des médicaments gratuits, dispensés dans les centres de santé périphériques et une implication de la communauté pourraient être les axes essentiels de cette adaptation indispensable aux conditions de vie des pays pauvres. » Il lui demande quelles mesures il est possible d'envisager afin de permettre à ce pays un meilleur accès aux soins et aux traitements afin de freiner l'épidémie qui l'affecte. - Question transmise à M. le ministre des affaires étrangères.

## Texte de la réponse

Le rapport 2002 ONUSIDA sur l'épidémie mondiale de VIH/SIDA fait état de 250 000 personnes infectées en Centrafrique avec un taux chez les adultes de 12,9 %, chiffres qui situent ce pays parmi les plus atteints en Afrique centrale. La France, précurseur pour les stratégies de prise en charge des patients atteints par le sida, défend une politique de prise en compte de ces patients qui inclut la prévention mais aussi la prise en charge psychosociale et thérapeutique. Par la mise en oeuvre d'un projet de lutte contre le sida/MST et la tuberculose de 930 000 MEUR et la forte implication de son assistance technique, la coopération française joue un rôle important dans la structuration de la lutte contre le VIH-sida en Centrafrique. Ce projet s'articule autour de 3 axes : la prévention et le dépistage du VIH, de la tuberculose et des MST par un soutien technique et logistique aux acteurs de la prévention, en particulier sous forme de centres d'accueil et de conseil dans chaque arrondissement, par la formation et l'équipement des structures sanitaire périphériques au diagnostic clinique et biologique et à la prise en charge de ces affections et par des actions de prévention de la transmission nosocomiale ; la prise en charge médico-sociale dans les structures sanitaires et la communauté avec la remise à niveau de la formation des acteurs de santé et la prise en charge globale des malades en concertation avec la communauté ; enfin un appui institutionnel avec une aide à la coordination et à l'information des acteurs de terrain pour la prévention et la prise en charge des malades, le développement de campagnes de prévention et le soutien à la gestion financière et épidémiologique dans les structures sanitaires. Par ailleurs, la Centrafrique a soumis une requête au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme dont la France est le deuxième contributeur avec 150 MEUR par an. En août 2003, le conseil d'administration du Fonds mondial a signé un accord pour le financement des programmes centrafricains de lutte contre le VIH-sida de 8,2 MEUR pour 5 ans, dont 1,4 MEUR ont déjà été versés.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Claude Flory](#)

**Circonscription** : Ardèche (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 34455

**Rubrique** : Politique extérieure

**Ministère interrogé** : santé

**Ministère attributaire** : affaires étrangères

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 24 février 2004, page 1353

**Réponse publiée le** : 11 mai 2004, page 3455